



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°32-2019-088

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2019

# Sommaire

## **PREF-DCL**

32-2019-08-29-002 - 20190829-AP modificatif portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures - Leboulain (2 pages)

Page 3

PREF-DCL

32-2019-08-29-002

20190829-AP modificatif portant convocation des  
électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidature -  
Leboulin

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau des élections  
et de la réglementation

## COMMUNE DE LÉBOULIN

Election municipale partielle complémentaire  
22 et 29 septembre 2019

\*\*\*\*\*

**A R R Ê T É M O D I F I C A T I F**  
portant convocation des électeurs et  
fixant les modalités de dépôt des candidatures

\*\*\*\*\*

**LA PRÉFÈTE,**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs et fixant les modalités de dépôt des candidatures du 15 juillet 2019 ;

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé du 15 juillet 2019 comporte une erreur matérielle ;

Considérant qu'il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle en modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> -

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 susvisé est modifié comme suit :

Les électeurs de la commune de Leboulain sont convoqués le dimanche 22 septembre 2019 afin d'élire six membres du conseil municipal.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 29 septembre 2019.

### Article 2 -

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2019 demeurent inchangées.

**Article 3 -**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et M. le maire de Leboulin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera **publié au recueil des actes administratifs et affiché** dans les lieux habituels d'affichage de la commune.

Auch, le 29 AOUT 2019.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Sous-Préfète de Condom  
chargée de la suppléance  
du secrétaire général absent

  
Isabelle SENDRANÉ